

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3^{ème} Etage, Monptlaisir, 1073 Tunis

Projet des résolutions de la société Carthage Cement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du 16 Décembre 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

Faisant suite à l'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse des actions de la Société Carthage Cement et afin d'accomplir l'engagement pris en charge dans le Prospectus présenté lors de l'introduction en Bourse, l'Assemblée entérine la désignation de Mr..... et Mr..... en qualité d'administrateur représentant les détenteurs d'actions « Carthage Cement » acquises dans le cadre de l'OPF.

Le Bureau rappelle que les actionnaires majoritaires et ceux détenant des actions antérieures à l'OPF doivent s'abstenir de voter.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

De même dans le cadre de l'introduction de la société Carthage Cement en bourse et conformément à l'Article 13 ter du Code des Sociétés Commerciales, L'Assemblée Générale, examine la proposition de nommer Mr / le Cabinet en tant que deuxième commissaire aux comptes de la société Carthage Cement et décide d'entériner ladite désignation.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

AVIS DES SOCIETES

Projet des résolutions**SOCIETE CARTHAGE CEMENT**

Siège social : Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3^{ème} Etage, Monptlaisir, 1073 Tunis

Projet des résolutions de la société Carthage Cement qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra en date du 16 Décembre 2010.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration décide d'augmenter le capital social de la société CARTHAGE CEMENT d'un montant de Deux Millions Sept Cent Quarante trois Mille neuf cent quarante Dinars (2 743 940 dinars) pour le porter de Cent quarante deux millions six cent quatre-vingt mille et soixante dinars (142 680 060 dinars) à cent quarante cinq millions quatre cent vingt quatre mille dinars (145 424 000 dinars) et ce, par l'incorporation de réserves pour un montant de 2 743 940 Dinars et l'émission de 2 743 940 actions nouvelles gratuites de nominal Un Dinars (1 Dinars), à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droit d'attribution en bourse à partir du 20 Décembre 2010 à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour 52 actions anciennes ;

Les nouvelles actions porteront jouissance à partir du 1er Janvier 2010.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au Lot 101, Rue du Lac Annecy Les Berges du Lac 1053Tunis – Tunisie.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale extraordinaire confère tous les pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée pour effectuer tous dépôts et publications nécessaires et remplir toutes formalités requises.

Mise au vote, cette résolution est adoptée à